

COMMUNE DE LABARDE

Proces verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 Juillet 2014

Convocation en date du 01 juillet 2014

Approbation du compte rendu du précédent CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte rendu de la séance du 20 Juin 2014.

Présents : M. FONMARTY, Maire, M. PILONORD, M. LIAUBET, Mme DUPUY, M. DESTRIAN, Adjoint,
Mme ALLARD M., M. FABRI, M. LEGALLAIS, M. LEFOLL, Mr BARES, M. ALLARD J. Mme TROQUEREAU, Mme CHEVALORE, Mme ANTOINE, Conseillers Municipaux.

Absent : Monsieur DESCOUZERES Laurent

Madame Sophie TROQUEREAU a été nommée secrétaire de séance.

ANNULATION DELIBERATION N° 2014-0306-19

NOMINATION DES MEMBRES DU CCAS ET DES ASSOCIATIONS HORS CONSEIL MUNICIPAL

La nomination des membres représentant les associations doit se faire par la prise d'un arrêté.

RECTIFICATION DELIBERATION N° 2014-2404-16

ELECTION MEMBRES COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Lors du conseil municipal du 24 avril dernier, 7 membres en plus du Président avaient été élus à la commission d'appel d'offres. Vu l'article 22 du code des marchés public, la réglementation appelle à nommer en plus du Président 3 titulaires et 3 suppléants.

- Commission d'appel d'offres :

M. Fonmarty Matthieu, Président

Titulaires :

M. Pilonord Gil

Mme Dupuy Evelyne

Mme Troquereau Sophie

Suppléants :

M. Descouzeres Laurent

M. Fabri Emmanuel

M. Bares Yoann

Fait et délibéré le 24 avril 2014, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

ADMINISTRATION GENERALE – DELIBERATION N°2014-0807-31

SUBVENTION ASSOCIATION SOLIDARITE LABARDAISE

Monsieur le Maire explique que dans le cadre d'une création d'association dans la commune, la mairie octroie une subvention de lancement. Aussi, Monsieur le Maire fait part de l'ouverture prochaine de l'Association Solidarité Labardaise, dont Madame Marielle ALLARD est la Présidente.

À ce titre, Monsieur le Maire propose une subvention de 550€ cette année, pour faire face aux premières dépenses de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 550€ à l'association Solidarité Labardaise.

MOTION DE SOUTIEN ACTION AMF – DELIBERATION N°2014-0807-32

(Association des Maires de France)

Monsieur le Maire donne lecture de la Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État.

**Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics
sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de **LABARDE** rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de **LABARDE** estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de **LABARDE** soutient les demandes de l'AMF

- ⇒ réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- ⇒ arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- ⇒ réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Le Conseil Municipal ADOPTE la motion de soutien, par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

FINANCES – DELIBERATION N° 2014-0807-29**DM N°3 DECISION MODIFICATIVE SECTION INVESTISSEMENT**

Rapporteur : Mme DUPUY

Une prévision budgétaire a été imputée à tort au compte 2151 (Réseau de voirie) d'un montant de 10500 € au lieu d'être imputé au compte 2031 (Frais d'étude) il est nécessaire de procéder aux régularisations suivantes :

Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
Compte 2151 (chapitre 21)	10500€	
Compte 2031 (chapitre 20)		10500€

FINANCES– DELIBERATION N° 2014-0807-30**CONVENTION D'OUVERTURE DE LIGNE DE TRESORERIE – CREDIT AGRICOLE AQUITAINE - RENOUELEMENT**

La ligne de trésorerie de 100 000 € ouverte auprès du Crédit Agricole Aquitaine arrive à échéance le 16 août 2014.

Afin de faire face aux variations de niveau de trésorerie, Madame Dupuy, Adjointe déléguée aux finances propose de renouveler la ligne de trésorerie suivant les propositions du Crédit Agricole Aquitaine.

Après avoir entendu le rapport de Madame Dupuy, vu les propositions de ligne de trésorerie du Crédit Agricole Aquitaine, et après avoir délibéré, à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Article 1 :

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune décide de contracter auprès du Crédit Agricole Aquitaine une ouverture de crédit d'un montant maximum de 100 000 €.

Les conditions de la ligne de trésorerie que la Commune décide de contracter auprès du Crédit Agricole Aquitaine sont les suivantes :

Montant : **100 000 €**Durée : **1 AN maximum**Taux d'intérêt applicable à un tirage : **TAUX VARIABLE de 1,465 % avec une marge de 1.14%**

La collectivité mandate le remboursement total ou partiel (sans paiement d'indemnités) auprès de la perception de Pauillac et transmet la copie au Crédit Agricole.

Le paiement des intérêts : **paiement trimestriel par débit d'office**

Frais de mise en place : 100 €

Commission d'engagement : 120.00€

Commission de mouvement : Néant

Commission de non utilisation : Néant

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article 2 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire donne la parole aux membres présents,
Madame TROQUEREAU fait part de sa participation au groupe de travail à la commission Patrimoine, les sujets abordés concernent les chemins de randonnées, l'extension de la CDC et l'aménagement du ponton d'accostement à Cussac : Budget : 600 000€ - 100% de subventions obtenues pour le financement.

Rytmes scolaires :

Monsieur le Maire fait part de l'organisation du personnel pour la rentrée prochaine, les horaires sont établis. Un questionnaire ainsi qu'une fiche de pré-inscription ont été envoyés aux parents afin d'avoir une vue globale des effectifs à considérer. L'organisation des temps TAP et des APS est bien avancée. Une commission des affaires scolaires est prévue.

Fin de séance 21h30

Séance du Conseil Municipal du 08 JUILLET 2014

Convocation en date du 1 JUILLET 2014

.....

Clôture de la séance à vingt et une heure trente

Liste des membres présents

M. Fonmarty M.	M. Pilonord G.	M. Liaubet D.	Mme Dupuy E.

M. Destrian C.	Mme Allard M.	M. Allard J.	M. Bares Y.

M. Legallais V.	M. Fabri E.	M. Lefoll F.	Mme Troquereau S.

M. Descouzeres L.	Mme Antoine D.	Mme Chevalore E.